

Durée : 10 jours soit : 70 heures

Objectifs de la formation :

Connaître la réglementation, les spécificités techniques et les risques liés à la conduite des grues à tour
Permettre à l'employeur de renouveler la délivrance de l'autorisation de conduite correspondante.
Obtenir le Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité ou CACES® R.487 (valide 5 ans)

Méthodes et moyens pédagogiques :

Présentiel. La société FORMATION BOUQUINET utilise des méthodes en exposant, en reformulant, en questionnant, en démontrant, en illustrant et en corrigeant les candidats.

Pré requis :

Tout personnel destiné à la conduite des grues à tour et possédant les aptitudes physiques et psychotechniques requises.

Se présenter à la formation et aux tests pratiques avec les Equipements de Protection Individuelles : un gilet rétro-réfléchissant, une paire de chaussures de sécurité, une paire de gants de manutention, un casque de chantier avec jugulaire, les EPI nécessaires adaptés à l'engin et à son environnement et une pièce d'identité.

Etre agé de plus de 18 ans, être apte médicalement, comprendre oralement le français et maîtriser les 4 opérations de calcul de base.

Le candidat doit être titulaire de la catégorie de permis de conduire correspondant (Selon l'article L221-1).

Public concerné :

Tout personnel destiné à la conduite des grues à tour

Référent pédagogique : François BOUQUINET

Formation Théorique : 1 jour soit 7 heures

J1AM	Connaissances générales
J1AM	Technologie des grues à tour
J1AM	Les principaux types de grues à tour - Les catégories de CACES®
J1AM	Notions élémentaires de physique
J1AM	Stabilité des grues à tour
J1PM	Risques liés à l'utilisation des grues à tour
J1PM	Exploitation des grues à tour
J1PM	Accessoires de levage et règles d'élingage
J1PM	Vérifications d'usage des grues à tour

Formation Pratique 7 jours soit 49 heures

J2 A J8	Prise de poste et vérifications:
J2 A J8	(Utilisation des documents, Mise en configuration d'exploitation, Vérification visuelle de l'état de la grue à tour, de ses équipements, Vérification du bon fonctionnement des dispositifs de sécurité,
J2 A J8	Vérification de la mise en place des protections dans les zones de danger, Impact des conditions météorologiques
J2 A J8	sur les manutentions prévues, Vérification de l'adéquation de la grue aux opérations de levage à réaliser)
J2 A J8	Conduite et manoeuvres
J2 A J8	Monter et descendre en sécurité et connaître la règle des 3 appuis,
J2 A J8	Vérifier le bon élingage d'une charge,
J2 A J8	Réaliser des manoeuvres, en mouvements simples et en mouvements combinés,
J2 A J8	Prendre et déposer une charge en un endroit précis et visible,
J2 A J8	Communiquer avec le chef de manoeuvre, l'élingueur et le cas échéant le signaleur au moyen des gestes et
J2 A J8	signaux conventionnels (Norme FDE 52-401),
J2 A J8	Communiquer par radio,
J2 A J8	Utiliser correctement les aides à la conduite,
J2 A J8	Maîtriser et rattraper le ballant d'une charge,
J2 A J8	Maîtriser le ballant d'une charge lors de la conduite d'une grue équipée d'un dispositif anticollision ou de
J2 A J8	gestion de zone interdite.
J2 A J8	Fin de poste
J2 A J8	Conduite depuis le sol au moyen d'une télécommande
J2 A J8	Conduite en cabine
J2 A J8	Chargement / déchargement sur porte-engins (en option pour certaines catégories)

Temps d'appropriation et d'échanges et évaluation de la satisfaction des stagiaires (15 min)

J9 ET	Test CACES® 2 jours soit 14 heures
J10	Test d'évaluation théorique (QCM) et pratique réalisé par une personne qualifiée dénommée "testeur" selon le référentiel des connaissances théoriques et pratiques de la Recommandation R.487 de la CNAM.

Le candidat apposera sa signature le matin puis l'après-midi sur un émargement.